

APERÇU DU FONDS

Catégorie de prospérité canadienne AlphaDelta – Série I

Au 6 janvier 2015



Qwest Investment Fund Management Ltd.

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série I de la Catégorie de prospérité canadienne AlphaDelta de Fonds Qwest Corp. que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Qwest Investment Fund Management Ltd. au numéro sans frais 1-866-602-1142 ou à l'adresse info@qwestfunds.com, ou visitez le www.qwestfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds	QWE 423	Gestionnaire du fonds	Qwest Investment Fund Management Ltd.
Date de création de la série	Série I : 1 ^{er} janvier 2015	Gestionnaire de portefeuille	Qwest Investment Fund Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 30 novembre 2014	Nouveau fonds	Distributions	Chaque année (dividendes, en décembre; dividendes en capital, en février)
Ratio des frais de gestion (RFG)	Nouveau fonds	Placement minimal	1 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes dont la capitalisation boursière est égale ou inférieure à 3 milliards de dollars à la date du placement.

Jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds peut être investie dans des titres de marchés étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 novembre 2014. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2014)

Répartition des placements (au 30 novembre 2014)

Aucun renseignement n'est fourni, car le fonds est nouveau.

Aucun renseignement n'est fourni, car le fonds est nouveau.

Pourcentage total des dix principaux placements :	Nouveau fonds
Nombre total de placements :	Nouveau fonds

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Qwest Investment Fund Management Ltd. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne à élevée**.

Ce fonds étant nouveau, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Qwest Investment Fund Management Ltd. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

<p>Quel a été le rendement du fonds?</p> <p>Cette section vous indique le rendement annuel des actions de série I du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.</p> <p>Rendements annuels</p> <p>Aucun renseignement n'est fourni, car le fonds est nouveau.</p> <p>Meilleur et pire rendement sur trois mois</p> <p>Aucun renseignement n'est fourni, car le fonds est nouveau.</p> <p>Rendement moyen</p> <p>Aucun renseignement n'est fourni, car le fonds est nouveau.</p>			
<p>Un mot sur la fiscalité</p> <p>En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.</p> <p>Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.</p>	<p>À qui le fonds est-il destiné?</p> <p>Aux épargnants qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cherchent à obtenir une croissance du capital à long terme; • ne sont pas préoccupés par la fluctuation des cours à court terme; • comptent détenir leurs placements à long terme; • sont prêts à accepter un niveau de risque moyen à élevé. <p>! N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.</p>		
<p>Combien cela coûte-t-il?</p> <p>Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.</p> <p>1. Frais d'acquisition</p> <p>Les actions de série I du fonds ne sont assorties d'aucuns frais d'acquisition.</p> <p>2. Frais du fonds</p> <p><i>Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent les rendements du fonds.</i></p> <p>Les frais du fonds sont constitués des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de négociation. Les frais de gestion des actions de série I sont négociés et versés directement par l'épargnant, non par le fonds, et ils ne dépasseront pas 1,5 %. Cette série étant nouvelle, ses frais d'exploitation et ses frais de négociation ne sont pas encore connus.</p> <p>Renseignements sur la commission de suivi</p> <p>Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des actions de série I.</p> <p>3. Autres frais</p> <p>Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des actions du fonds.</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Frais</p> <p>Frais de négociation à court terme</p> <p>Frais de gestion de la série I</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Ce que vous payez</p> <p>Vous pourriez devoir payer des frais de négociation à court terme de 2 % de votre placement si vous faites racheter des titres du fonds dans les 90 jours de votre achat.</p> <p>Les frais de gestion des actions de série I sont négociés et versés directement par l'épargnant, non par le fonds, et ils ne dépasseront pas 1,5 %.</p> </td> </tr> </table>		<p>Frais</p> <p>Frais de négociation à court terme</p> <p>Frais de gestion de la série I</p>	<p>Ce que vous payez</p> <p>Vous pourriez devoir payer des frais de négociation à court terme de 2 % de votre placement si vous faites racheter des titres du fonds dans les 90 jours de votre achat.</p> <p>Les frais de gestion des actions de série I sont négociés et versés directement par l'épargnant, non par le fonds, et ils ne dépasseront pas 1,5 %.</p>
<p>Frais</p> <p>Frais de négociation à court terme</p> <p>Frais de gestion de la série I</p>	<p>Ce que vous payez</p> <p>Vous pourriez devoir payer des frais de négociation à court terme de 2 % de votre placement si vous faites racheter des titres du fonds dans les 90 jours de votre achat.</p> <p>Les frais de gestion des actions de série I sont négociés et versés directement par l'épargnant, non par le fonds, et ils ne dépasseront pas 1,5 %.</p>		
<p>Et si je change d'idée?</p> <p>En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de résoudre un contrat de souscription d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; • d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation. <p>Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.</p> <p>Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.</p>	<p>Renseignements</p> <p>Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Qwest Investment Fund Management Ltd. ou votre représentant. Ces documents et les aperçus du fonds constituent les documents légaux du fonds.</p> <p>Qwest Investment Fund Management Ltd. C.P. 11549 Bureau 310, 650 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4N7 Téléphone : 1-866-602-1142 Courriel : info@qwestfunds.com www.qwestfunds.com</p> <p>Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.</p>		